



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

**Séance ordinaire
du 11 avril 2018 à 20 h 00**

**sur la convocations légale de
M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH**

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 25
Conseillers en fonction 25
Conseillers Présents 21

Sont présents : MM. Franck DUDT (maire), Christophe BELTZUNG (maire délégué de Mortzwiller), Dominique RULOFS (1^{er} Adjoint), Henri STASCHE (2^e Adjoint), Robert MANSUTTI (3^e Adjoint), Philippe RINGENBACH (4^e Adjoint), Philippe SAILLEY (5^e Adjoint), Benoît SITTER, conseiller municipal délégué, Mmes Anita AUBERT, Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, Dominique BRAYE, M. Claude BUESSLER, Mme Isabelle CÔTE, M. Jérôme FINCK, Mme Rose-Marie FRICKER, MM. Nicolas HIRTZ, Jean-Marc NOVIOT, Fernand SCHMITT, Michel SETIF et Mme Germaine VILMIN.

Sont excusés : M. Eric BLONDE ayant donné procuration à M. Jérôme FINCK, Mme Corinne GRAMELSPACHER ayant donné procuration à M. Dominique RULOFS (1^{er} Adjoint), M. Aurélien PELTIER ayant donné procuration à M. Philippe RINGENBACH (4^e Adjoint) et M. Jérémie ROLL ayant donné procuration à M. Christophe BELTZUNG (maire délégué de Mortzwiller).

Assistait également à la séance : Mme Anne-Catherine REITZER, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme Karine BISCHOFF.

Date de la convocation : 03 avril 2018.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 février 2018.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Présentation et approbation du compte administratif et compte de gestion 2017.
- 4) Affectation des résultats 2017.
- 5) Taux d'imposition 2018.
- 6) Examen et approbation du budget primitif 2018.
- 7) Investissements 2018 : adoption des projets et demande de subventions.
- 8) Rapport d'activité 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- 9) Application infos commune : contrat d'abonnement aux services.
- 10) Divers et communications.

A l'ouverture de la séance M. Franck DUDT revient sur l'inauguration de l'école primaire François Florent de Soppe-le-Haut : un grand moment chaleureux bien apprécié tant par les invités que par les habitants du Haut Soultzbach et remercie plus particulièrement les adjoints qui ont œuvré dans l'ombre, en l'occurrence MM. STASCHE, RINGENBACH et RULOFS.

M. le Maire signale également que l'article de presse de la dernière séance du Conseil Municipal ne reflétait pas le débat ; le choix des élus s'est porté sur une étude de sécurité pour le CD14bis et non sur la vidéo protection. Il a fait rectifier en ce sens.

Quant aux réunions dans la salle festive, la configuration des lieux engendre une meilleure qualité des débats. Le lieu est adopté pour l'avenir.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2018

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Karine BISCHOFF a été nommée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

L'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président.

M. le Maire propose de passer au vote et M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de MORTZWILLER, est élu président de séance à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de MORTZWILLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire quitte la séance

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2017, tel qu'il a été présenté.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PAR M. ERIC BRAILLON, RECEVEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Franck DUDET, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur est impeccable,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT N° 4**AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

A la clôture de l'exercice 2017 est constaté le résultat suivant : + 185 338.20 €

- en section de fonctionnement, excédent de 113 267.16 €
- en section d'investissement, excédent de 72 071.04 €

Solde des restes à réaliser

- 22 337.18 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'affecter 113 267.16 € de l'excédent de fonctionnement 2017 en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2018,
- d'affecter 49 733.86 € en section d'investissement recettes compte 001 du budget primitif 2018.

POINT N° 5**TAUX D'IMPOSITION 2018**

Monsieur le Maire présente l'état des taux, il précise qu'ils n'augmentent pas et restent donc identiques à l'an dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les taux suivants pour 2018 :

Désignation des taxes	Bases 2018	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	1 083 000	12.06%	130 610
Taxe foncière bâti	728 700	8.29%	60 409
Taxe foncière non bâti	29 400	46.05%	13 539
Cotisations Foncières Entreprises			

Produit fiscal attendu 2018	204 558
------------------------------------	----------------

POINT N° 6**EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors d'une réunion de la commission des finances et des travaux et que celle-ci a émis un avis favorable.

M. le Maire présente le budget primitif 2018 et commente différentes lignes budgétaires.

En investissement, il est notamment proposé un montant de 25 000 € pour la réfection du calvaire à gauche de l'entrée de l'église Sainte Marguerite : une butte symbolisant le mont Golgotha, trois statues représentant Marie – Marie-Madeleine et St Jean et le Christ en Croix. Les statues ont subi les outrages du temps, elles nécessitent une réfection – devis du tailleur de pierre PEDUZZI (9 696,00 € TTC). M. Nicolas HIRTZ, Trésorier du Conseil de Fabrique confirme la nécessité d'entreprendre le chantier. Concernant la butte une proposition de l'entreprise Richard SCHMITT avec socle en béton – éclairage et fleurissement (14 781.78 € TTC). MM. Franck DUDT, maire délégué de SOPPE-le-HAUT, Paul EGLY, maire honoraire rencontreront prochainement M. Richard SCHMITT pour définir la suite à donner.

La balance générale du budget est la suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	690 467.16 €
Recettes	690 467.16 €

Section d'investissement

Dépenses	429 935.46 €
Recettes	429 935.46 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2018, tel qu'il a été présenté.

POINT N° 7

INVESTISSEMENTS 2018 : ADOPTION DES PROJETS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après délibération, les projets suivants sont approuvés (montant TTC) :

Parcours de pump track (parcours vélo-cross) :	3 000 €
Rénovation de l'ancienne épicerie en mairie annexe :	70 000 €
Rénovation du calvaire devant l'église Sainte Marguerite :	25 000 €
Rénovation d'un appartement à l'étage mairie annexe :	80 000 €
Travaux d'aménagement de la voirie en lien avec l'étude de sécurité :	53 040 €
Aménagement de l'entrée de la mairie :	2 200 €
Rénovation et amélioration de l'éclairage rue Allmend :	30 000 €
Panneaux clignotants signalant les deux écoles :	8 300 €

Et le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander toutes subventions ou aides relatives à ces opérations auprès de l'Etat, la Région, le Département notamment le dispositif des « amendes de police », l'Europe par le biais du programme LEADER et/ou FEADER et l'ensemble des organismes susceptibles apporter une aide à la réalisation des projets.

POINT N° 8

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

M. Franck DUDT présente le rapport d'activités 2017 du syndicat. Et relève particulièrement les points forts de l'année 2017, à savoir :

- Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau Syndical,
- Adhésion au Syndicat de la Ville de Hésingue, pour une partie de son territoire,
- Contrôle des concessions d'électricité et de gaz,
- Reversement aux communes de la redevance d'investissement R2,
- Travaux environnement 2017 au titre de l'Article 8 financés par Enedis,
- Déplacements d'ouvrages basse et moyenne tensions financés par le Syndicat sur ses fonds propres,
- Enfouissement des lignes électriques basse et moyenne tensions financé par le Syndicat sur ses fonds propres,
- Conventions de cofinancement de travaux 20 000 volts entre le Syndicat et Enedis,
- Programme de mise en valeur des cabines hautes remarquables,
- Délégation de Service Public gaz pour 2017 pour les commune de Niederentzen et Oberentzen,
- Convention entre le Syndicat et Enedis pour l'accompagnement du programme de résorption des Coupe-Circuits Principaux des réseaux en toiture pour la période 2018-2020,

- Protocole entre le Syndicat, Enedis, la Ville de Mulhouse et M2A pour la modernisation des réseaux électriques de la Ville de Mulhouse pour la période 2018-2020,
- Avenant n° 6 au Contrat de concession avec Enedis et convention d'application de son Article 8 pour la période 2018-2020,
- Adhésion du Syndicat à l'Entente Grand Est.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le rapport d'activité 2017 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

POINT N° 9

APPLICATION INFOS COMMUNE : CONTRAT D'ABONNEMENT AUX SERVICES

M. Franck DUDT présente l'application infos commune.

Il s'agit d'un outil de communication de la mairie vers les citoyens abonnés gratuitement et l'inverse (système d'alertes via notification push – actualités et événements de la commune – informations sur la commune – formulaire de contact – signaler son absence).

Bénéfices pour la commune : avertir les citoyens en temps réel – dynamiser la vie locale – rassurer les citoyens – améliorer le plan communal de sauvegarde.

Coût : à partir de 34.90 € HT/mois.

Certains membres du Conseil estiment que le coût de l'abonnement mensuel est important par rapport à l'impact que pourrait avoir l'application sur les citoyens, le téléphone portable n'étant pas forcément l'apanage des personnes âgées ; ne pas négliger non plus les répercussions sur la santé du personnel ainsi que l'impact sur le temps de travail.

Le Conseil Municipal, après délibération (un contre : Anita AUBERT – cinq abstentions : Rose-Marie FRICKER – Bénédicte BAUDOIN – Isabelle CÔTE – Germaine VILMIN et Michel SETIF), autorise M. le Maire à signer le contrat d'abonnement pour un an.

POINT N° 10

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Tentatives d'intrusion

Deux habitations ont subi des tentatives de cambriolages.

Il est recommandé de rester vigilant !

Arrêt de bus sortie du village de Mortzwiller vers Lauw

M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de Mortzwiller, estime qu'il n'est pas à sa place pour les collégiens qui attendent le bus le matin. Les enfants continuent d'attendre le bus à la fontaine.

Un cas similaire est relevé à Soppe-le-Haut à hauteur du 64 Grand'rue et ne semble pas poser de problème aux Collégiens qui sont obligés de traverser la rue également.

PLUi

M. Christophe BELTZUNG, Vice-Président de la communauté de communes et chargé du dossier PLUi fait part des rencontres dans les diverses mairies de l'aire de la CCVDS. Le bureau d'études exploite la loi mise en place par le législateur et il s'agira d'appliquer le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et de trouver un compromis entre le Scot élaboré en 2012 et les desiderata des

propriétaires fonciers. Un débat sur le règlement aura lieu au niveau de la communauté de communes et le PLUi devra être voté d'ici à fin juin 2019.

SIS

Mme Angélique DROUET a démissionné du Syndicat Intercommunal du Soultzbach. Elle est remplacée par M. Laurent LILLER qui sera proposé comme vice-président au SIS : il aura la charge des pompiers et la gestion des bâtiments scolaire de Soppe-le-Bas.

M. Michel SETIF, conseiller municipal du Haut Soultzbach sera proposé pour s'occuper de la gestion des transports scolaires étant disponible en journée et des relations avec les écoles. Contrairement aux maires et adjoints qui touchent une indemnité par rapport à leurs attributions communales, M. SETIF touchera une indemnité correspondante à la taille du syndicat.

Dans ce cadre et en accord avec lui, M. Dominique RULOFS reste délégué et quitte ses fonctions de Vice-Président du SIS.

M. Franck DUDT estime que la solution est bonne et permet à chaque commune d'être représentée comme il se doit au sein du SIS.

Imprimante de la bibliothèque

Mme Anita AUBERT signale que l'imprimante de la bibliothèque ne fonctionne pas.

Il lui est suggéré de changer d'imprimante, le coût des cartouches étant quasiment aussi élevé que celui d'une nouvelle imprimante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 mn.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 11 avril 2018

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 février 2018.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Présentation et approbation du compte administratif et compte de gestion 2017.
- 4) Affectation des résultats 2017.
- 5) Taux d'imposition 2018.
- 6) Examen et approbation du budget primitif 2018.
- 7) Investissements 2018 : adoption des projets et demande de subventions.
- 8) Rapport d'activité 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- 9) Application infos commune : contrat d'abonnement aux services.
- 10) Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué		
RULOFS Dominique	1 ^{er} Adjoint		
Henri STASCHE	2 ^e Adjoint		
MANSUTTI Robert	3 ^e Adjoint		
RINGENBACH Philippe	4 ^e Adjoint		
SAILLEY Philippe	5 ^e Adjoint		
SITTER Benoît	Conseiller municipal délégué		
AUBERT Anita	Conseillère municipale		
BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		

BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		
BLONDE Eric	Conseiller municipal		FINCK Jérôme
BRAYE Dominique	Conseillère municipale		
BUESSLER Claude	Conseiller municipal		
CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		
FINCK Jérôme	Conseiller municipal		
FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		
GRAMELSPACHER Corinne	Conseillère municipale		RULOFS Dominique
HIRTZ Nicolas	Conseiller Municipal		
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller Municipal		
PELTIER Aurélien	Conseiller Municipal		RINGENBACH Philippe
ROLL Jérémie	Conseiller Municipal		BELTZUNG Christophe
SCHMITT Fernand	Conseiller Municipal		
SETIF Michel	Conseiller Municipal		
VILMIN Germaine	Conseillère municipale		